

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **27 novembre 2024**

Objet : SAIEM Malakoff Habitat - Subvention pour les travaux de remplacement des portes palières des résidences 32 boulevard de Stalingrad et 15/17 allée Tissot

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2024_128
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	34	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	4	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
 Mme Jocelyne Boyaval - Mme Dominique Trichet-Allaire -
 M. Michel Aouad - Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi -
 Mme Catherine Morice - Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues -
 M. Michaël Goldberg - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -
 M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -
 Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héla Bel Hadj
 Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Touailles - M. Hugo Poupard -
 M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès -
 M. Olivier Rajzman - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

M. Jean-Michel Poullé à Mme Jacqueline Belhomme
 Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba
 M. Aurélien Denaes à M. Dominique Cardot
 Mme Fatou Sylla à Mme Sonia Figuères

Etaient excusés :

Mme Charlotte Rault

Secrétaire de séance : Mme Morice en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 27 novembre 2024

Registre des délibérations Délibération n° DEL2024_128

Objet : SAIEM Malakoff Habitat - Subvention pour les travaux de remplacement des portes palières des résidences 32 boulevard de Stalingrad et 15/17 allée Tissot

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant que depuis plusieurs années la SAIEM, en complément de l'action de maintien en bon état de son patrimoine immobilier et de ses équipements, s'est engagée dans une démarche de réduction de sa consommation énergétique en réalisant de nombreux travaux d'isolation thermique sur l'ensemble de son patrimoine avec le flocage des planchers bas, l'isolation des combles (laine soufflée), le calorifugeage des réseaux d'eau chaude sanitaire et de chauffage, le remplacement de plusieurs chaudières moins énergivores, etc. ;

Considérant que dans cette continuité, en 2024 et en complément des travaux de menuiseries extérieures déjà réalisés ces dernières années sur ces deux sites, Malakoff Habitat accentue les opérations visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments en réalisant de nouveaux travaux axés sur le remplacement des portes palières afin de réduire les déperditions de chaleur en hiver tout en augmentant le confort en été, mais aussi pour un plus grand confort acoustique, notamment pour les immeubles donnant coté voie ferrée (32 Boulevard de Stalingrad bâtiment 03 et le 15/17 allée Tissot). Ces travaux font suite à une forte demande de locataires et des amicales ;

Considérant qu'à ce titre, la SAIEM sollicite aujourd'hui une subvention de la Ville de Malakoff pour l'aider dans sa démarche de réduction de sa consommation énergétique avec le remplacement des portes palières décrit ci-dessous dont le montant total du projet s'élève à 343 000 € répartis comme suit :

- Résidence 32 Boulevard de Stalingrad (130 logements) : 177 000 €
- Résidence 15/17 allée Tissot (123 logements) : 166 000 €

Considérant que la Ville de Malakoff, compte tenu de l'importance des travaux envisagés souhaite accorder une subvention pour chaque opération de ces opérations à hauteur de 58,31 % de la dépense subventionnable soit un montant total de 200 000 € de participation.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le versement de la subvention de 200 000 € réparties en deux opérations distinctes comme indiqué dans le tableau ci dessous :

	Montant des travaux	Taux de subvention	Montant plafond de la subvention
32 boulevard de Stalingrad	177 000 €	58,31%	103 207 €
15/17 allée Tissot	166 000 €		96 793 €
Total	343 000 €		200 000 €

Article 2 : PRÉCISE que la ville versera les subventions sur présentation des factures acquittées et dans la limite des montants plafonds.

Article 3 : PRÉCISE que si le montant des travaux s'avérait inférieur, le montant de la subvention serait recalculé en fonction du taux de subvention de 58,31 % de la dépense subventionnable et ce pour chacune des deux opérations indépendamment les unes des autres.

Article 4 : AUTORISE Madame la Maire a signé tout document utile au versement de la subvention dans la limite des dispositions de la présente délibération.

Article 5 : DIT QUE les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le



ID : 092-219200466-20241129-DEL2024_128-DE